



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Volume 30 n° 1
Mars 2016



Chers(es) Saint-Josephois(es),

ÉTAT DE LA SITUATION SUR CERTAINS DOSSIERS

1- Programmes d'infrastructures Canada-Québec

Le gouvernement fédéral de Justin Trudeau élabore présentement, en respect de ses promesses électorales, un ambitieux programme de subvention pour les infrastructures. Par la suite, des négociations et des ententes seront conclues avec les gouvernements provinciaux. Finalement, ces subventions seront avalisées par l'annonce officielle du lancement des programmes gouvernementaux fédéral et provincial sur les infrastructures. Afin de poursuivre nos travaux de réfection des infrastructures (aqueduc, égout, voirie, etc.), nous devons mettre à jour notre plan de priorisation des interventions sur les infrastructures et ainsi, être en mode planification concernant nos projets futurs. Entre autres, nous avons déjà mandaté une firme de génie-conseil pour analyser nos infrastructures nécessitant des réfections. Cette firme déposera son rapport au cours de l'exercice 2016 et le Conseil pourra établir les priorités des interventions.

Aussitôt que les gouvernements déposeront leurs programmes, nous étudierons ces derniers afin de connaître les travaux subventionnables, les montants de subventions disponibles ainsi que l'admissibilité de la Ville à recevoir lesdites subventions. Par la suite, nous préparons les plans et devis appropriés ainsi que les règlements d'emprunt et procéderons aux appels d'offres. Étant donné la situation que nous vivons, les exigences sont de plus en plus sévères et compliquées à cause des abus du passé (Commission Charbonneau). Nous espérons beaucoup de ce programme de subventions sur les infrastructures.

2- Les Fleurons du Québec

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est toujours membre de l'organisme québécois « Les Fleurons du Québec ». Nous nous préparons à la prochaine évaluation de 2017, avec pour objectif de passer de 3 à 4 fleurons.

Les dons de caissettes de fleurs et de plantes aux citoyens se poursuivront encore cette année, lors de la fête familiale horticole du 21 mai prochain. Depuis la dernière évaluation, nous avons participé à l'aménagement du « Parc des Forges » réalisé par la compagnie « Les Forges de Sorel Inc. ». Devant la grande période d'austérité qui prévaut chez Rio Tinto Fer et Titane, la réalisation d'un écran végétal à l'ouest de la Ville et adjacent au parc de l'Ilménite a été repoussé à la fin de 2016 ou au printemps 2017. La compagnie Terminal Maritime devrait concrétiser son projet de construction d'immeubles (cantine, vestiaire, garage) ainsi que l'aménagement paysager sur le pourtour de son site longeant les rues Désiré et Étienne. Nous avons besoin de la collaboration de tous les citoyens, des commerçants et des dirigeants des usines.

Le travail réalisé jusqu'à présent nous aide à atteindre un de nos objectifs fortement souhaités. Nous espérons grandement cette implantation. En effet, de plus en plus de citoyens sont fiers de montrer leur sentiment d'appartenance à la Ville en embellissant leur propriété par des aménagements horticoles. Nos voisins nous font des compliments de plus en plus positifs sur nos lampadaires, nos fleurs, nos arbres, de même que nos nombreuses décorations de lumières au cours de l'hiver.

Nous sommes dans un virage de propreté, de verdissement et de féerie de lumières, grâce à vous.

**Veuillez noter qu'à partir de maintenant,
le calendrier des matières résiduelles sera distribué de façon trimestriel.
Il est alors important de garder la dernière page de ce bulletin.**

Suite à la page 2...

3- Rio Tinto Fer et Titane

Depuis quelques années, l'austérité et les difficultés financières ont pris le dessus à Rio Tinto Fer et Titane. Nous avons fait face à plusieurs congédiements et à des réductions de production. La municipalité n'est pas à l'abri des soubresauts créés par cette crise mondiale. C'est pourquoi le Conseil municipal n'a pas augmenté les taxes depuis 3 ans. Il faut être solidaire lors des périodes difficiles.

Depuis la mise en service de l'usine de traitement du SO₂, la quantité de SO₂ émise dans l'air a diminué d'environ 60 %. À partir du 24 juillet, la baisse de la concentration de SO₂ fut assez impressionnante. Enfin, la qualité de votre environnement progresse rapidement. Nous devons nous en réjouir.

4- Féerie des Lumières 2016

L'an passé, le Conseil municipal a initié un nouveau projet de festoiments en élaborant la « Féerie des Lumières 2015. » Le principal responsable fut le conseiller, Serge Baron. Avec cette première, nous avons expérimenté et présenté des activités hivernales divertissantes et innovantes. Nous avons donc, ensemble, « tracé le chemin » à une présentation qui sortait des « sentiers battus ».

En 2016, la Ville a profité de l'expérience passée pour peaufiner la « Féerie des Lumières 2016 ». Les principaux responsables furent les conseillers Vincent Deguise et Jacques Renaud, accompagnés du Conseil.

Je tiens à féliciter les principaux responsables de ces deux fêtes et à remercier tous les organisateurs de leur implication indéfectible pour l'atteinte de deux grands succès.

5- Salles municipales et Hôtel de Ville

Après étude et mûres réflexions, le Conseil municipal a décrété que la réfection et mise aux normes des salles municipales avec de nouvelles salles de bain, inclura l'installation d'un ascenseur ainsi qu'un système de climatisation. Des travaux mineurs ont également été réalisés au hall d'entrée de l'Hôtel de Ville. Ces salles sont maintenant des plus fonctionnelles, et utilisées douze mois par année. Plusieurs citoyens se disent fiers de recevoir des gens dans ces salles. Nous avons profité d'une subvention de 100 000 \$ du gouvernement fédéral et injecté 830 200 \$ provenant du surplus accumulé pour un total de 930 200 \$ d'investissement. Déjà, nos salles profitent au Chez Nous de Saint-Joseph (bingo), au Local aux familles, au Club de scrabble et aux diverses activités présentées par le Centre de formation professionnelle (gymnastique douce, stretching et gymnastique intellectuelle).

6- Terrain de l'ancienne église

Nous devons maintenant négocier avec le ministère des affaires municipales, l'utilisation de l'ex-terrain de l'église de Saint-Joseph d'une valeur de 235 000 \$. En effet, le gouvernement a accepté de verser cette subvention pour l'achat du terrain suite à l'engagement de la Ville à réaliser, sur ce dernier, des projets structurants pour la communauté et son milieu de vie.

7- Taxibus

Le Conseil d'administration du CIT Sorel-Varennes a formé un comité pour le service Taxibus Sorel-Tracy-Saint-Joseph-de-Sorel composé de représentants de la COOP de taxi, de Gestrans, gestionnaire du CIT ainsi que les villes de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel (Serge Baron et Olivar Gravel).

Le comité est chargé d'entendre les plaintes, et de formuler les recommandations appropriées. Ce comité œuvre également à l'élaboration de scénarios visant l'amélioration du service aux citoyens.

8- Carte d'accès aux loisirs

Depuis le 1^{er} décembre dernier, la carte accès Sorel-Tracy est disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de-Saurel, à la Bibliothèque Marie Didace (3015, place des Loisirs, Sorel-Tracy) et à la Bibliothèque « Le Survenant » (145, rue George, Sorel-Tracy). Vous devez présenter la carte lors d'activités nécessitant des inscriptions, telles qu'une inscription à un cours, au camp de jour, à la bibliothèque, à des activités sportives et pour les vignettes pour les rampes de mise à l'eau. Pour les détenteurs de la carte accès-loisirs, veuillez prendre note que votre carte est en vigueur jusqu'à son renouvellement.

9- PRQ (en attente de subvention)

Le gouvernement provincial n'a toujours pas injecté de deniers dans son programme Rénovation-Québec (PRQ) de la SHQ. Le Conseil désire ardemment poursuivre son programme d'aide à la rénovation domiciliaire. Toutefois, advenant que le gouvernement provincial déciderait, au cours de l'année 2016, d'injecter des sommes pour une éventuelle Phase XIII de ce programme, le Conseil pourrait décréter une ponction dans le surplus accumulé non affecté.

Le bilan local et régional

COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL VS RTFT

15-11-12 : (Du conseil : Olivar Gravel, Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Michel Latour, Jacques Renaud, Francine Parenteau, Vincent Deguise; De RTFT : Fariel Behameur, conseillère Environnement, Frédéric Boulanger, directeur exécutif (opérations financières), Anne Laganière, chef de service (communication), Nathalie Lemay, chef de service (communication), Serge Bérubé, Conseiller Environnement, Alex Craft; Citoyens : André Cournoyer, Jean Deguise, Alain Kiopini, Jean-Gilles Valois.)

M. Frédéric Boulanger présente l'état de la situation de l'entreprise : la concurrence féroce avec la Chine; la baisse de production depuis 2013; baisse des prix de 30 %, donc la situation financière précaire; 2 fois arrêté.

Mme Anne Laganière fait les suivis de la dernière rencontre : d'après une étude de 2006, il n'y a pas de lien entre l'environnement et le cancer; pas de changement au niveau de la santé.

Mme Fariel Behameur fait le point sur le programme d'amélioration environnementale portant sur les particules fines et les retombés organiques et inorganiques; le suivi du SO₂ et des projets réalisés; les projets en cours et futurs (remplacement de dépoussiéreurs; l'indice de la qualité de l'air. Bref, le nombre de jours de mauvaise qualité de l'air est en baisse). Concernant le bruit, M. Serge Bérubé continue la surveillance des silencieux, la mesure des décibels, qui respectent les normes gouvernementales.

Mme Nathalie Lemay fait le suivi du volet communication : publication du rapport du développement durable, des outils distribués aux maisons.

Enfin, M. Craft, de transfert environnemental et sécurité, nous donne des exemples de pratiques actuelles de relation avec les citoyens (dialogue, renforcement des liens, formation de comité de suivi et de comité de bon voisinage).

Le projet du mur acoustique est reporté, le décret décennal de dragage est en cours et le projet de rampe de mise à l'eau est toujours en attente. Nous attendons une réponse du Gouvernement.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF)

15-11-10 : (Marie-Pier Beaudoin, coordonnatrice, Olivar Gravel, président, Jacques Renaud (Saint-Joseph-de-Sorel), Ali Desrocher (Saint-Roch-de-Richelieu), Julie l'Homme (Saint-Aimé), Marie-Claude Antaya (Sainte-Victoire-de-Sorel), Luc Latraverse (Sainte-Anne-de-Sorel), Vicky Larouche (Saint-Gérard), Patricia Salvas, (Saint-Robert)

Les membres assistent à deux représentations : celle de Marie Ouellet, agente de promotion des saines habitudes de vie (CISSS de la Montérégie-Est, Pierre-De Saurel) et celle de Monique Roberge, « Pour le plaisir de bouger et bien manger. »

Concernant la « mise en œuvre de la politique familiale », ils discutent de l'organisation de « Familles en fête » et prennent connaissance du budget 2016.

Concernant la « mise en œuvre de la Politique des aînés », ils font le point sur le « Programme Pair », sur la popote roulante en milieu rural, sur la distribution du Bottin des ressources pour les aînés de la MRC de Pierre-De Saurel, sur la présentation des interventions, sur la formation sur la maltraitance en collaboration avec le CISSS et enfin sur le budget 2016.

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

87^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-12-08 : (Pierre Latraverse, président, Louise Corriveau, directrice générale, Guy Gérin-Lajoie, Luc Lessard, Michel Desy, Michel Fafard et Olivar Gravel)

La directrice générale dépose son rapport inclus dans le bulletin du comité ZIP « Brise du lac. » Les dossiers se résument comme suit : le comité ZIP mérite un certificat de reconnaissance de la Chambre des communes (La faune et l'agriculture s'accordent à nouveau avec la restauration du cours d'eau Lavigne à Saint-Ignace-de-Loyola); La Pointe-à-Caron de Louiseville à sa maternité pour les chiroptères; ententes conclues afin de protéger les habitats importants du cours d'eau Baie Gaillardin; pour une meilleure cohabitation agriculture-faune; caractérisation à la baie des Ouines; suivi des cours d'eau aménagés; observation des oiseaux au lac Saint-Pierre; suivi des plantes envahissantes tiré de la Brise du lac, volume 11 de 2015-2016 du comité ZIP; implication du comité ZIP (regroupement des comités ZIP et SSL; table de la culture du littoral au lac Saint-Pierre rives nord et sud; tables faune Mauricie et Centre-du-Québec, ateliers sur la conversation des milieux humides; commission eau de nature Québec; équipe de rétablissement du chevalier cuirvé; comité de développement durable de la MRC Maskinongé, etc.

Le président dépose son rapport : TCR, comités et problématiques; forum Saint-Laurent 2015; oléoduc Trans Canada (il doit s'éloigner du lac); renouvellement de l'entente ZIP – Environnement Canada ; pour le mois d'avril, on demande un financement de 75 000 \$ à 120 000 \$; retrait de la ZIP Ville-Marie du réseau (discussion à SSL) la stratégie maritime (comité consultatif de navigation) et enfin les dossiers de fonds et prise de décisions.

Le texte suivant est tiré de la Brise du Lac, volume 11 de 2015-2016 du comité ZIP.

« Suivi des plantes envahissantes

Introduites de manière intentionnelle ou simplement par accident, les plantes exotiques envahissantes modifient la biodiversité, la structure et le fonctionnement de l'écosystème en entrant en compétition avec les espèces indigènes.

Afin de contrer cette menace, l'équipe du Comité ZIP du lac Saint-Pierre participe au suivi de plusieurs espèces de plantes envahissantes depuis 2006. Chaque année, une vingtaine de stations font l'objet d'un inventaire rigoureux visant à établir l'évolution des espèces végétales présentes. En 2015, les techniciens de la faune ont donc vérifié et documenté la présence des 11 espèces de plantes envahissantes faisant partie du suivi.

Évidemment, l'équipe demeure constamment à l'affût lorsqu'elle parcourt le territoire et note la présence de toutes les plantes exotiques envahissantes qu'elle aperçoit.

Espèces à suivre : Myriophylle à épi – Hydrocharide grenouillette – Butome à ombelle – Salicaire commune – Phalaris roseau – Phragmite commun – Nerprun bourdaine – Berce de Caucase – Ériochloé velue – Châtaigne d'eau – Renouée japonaise.

Renseignez-vous de la provenance des plantes que vous achetez, plantez, partagez ou jetez, et privilégiez les espèces indigènes afin de contrer l'envahissement par les plantes exotiques. »

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-10-22 : (Jocelyn Mondou (Sorel-Tracy), Olivar Gravel (Saint-Joseph-de-Sorel), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Suzanne Dansereau, Maud Allaire, Martin Damphousse, Francis Rinfret ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allott, secrétaire-trésorière adjointe, Louise Boucher (Gestrans), Jacques Deslauriers (Gestrans), Catherine Liessens et Anie Cournoyer.

Les délégués approuvent le contrat avec Taxi-Coop pour le service de Taxibus; donnent le mandat de vérification des états financiers; approuvent les documents d'appels de proposition pour l'élaboration du plan directeur SAFIV et lancent l'appel d'offres sur invitation pour l'élaboration, présentent les quotes ports municipales et analysent le budget 2016.

Ils prennent connaissance des opérations : les indicateurs de performance Taxibus, des statistiques d'achalandage par circuit; du tableau d'analyse des plaintes et registre, etc.

15-11-26 : (Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), Francis Rinfret (Varennnes), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe, Catherine Liessens, Anie Cournoyer (CIT), Louise Boucher (Gestrans) et David Viannay.

Les représentants décrètent par règlement le déplacement et l'implantation d'arrêts d'autobus sur le territoire de Varennes; adoptent la nouvelle tarification Taxibus pour 2016; donnent un avis de motion annonçant un règlement établissant la durée de validité des cartes de membres Taxibus; donne un mandat pour l'obtention des documents manquants dans le dossier de la construction du stationnement incitatif du secteur Sorel; renouvellent le mandat d'inspection pour l'année 2016

(Gestrans); dépôt du rapport sur les opérations du mois d'octobre 2015 (indicateurs de performance Taxibus, statistiques d'achalandage par circuit; tableau d'analyse des plaintes et registre; registre des demandes de service; des bris mécaniques; etc.)

Enfin, ils discutent de la loi 76 portant sur la gouvernance des CIT. Il est question des regroupements des CIT, qui inquiètent les élus de l'arrondissement de Montréal ainsi que les employés. Nous aurions le pouvoir de taxer sans participation à la prise de décision. Des pressions seront faites auprès du Ministre.

15-12-17 : (Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), François Rinfret (Varennnes), ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Louise Boucher (Gestrans), Anie Cournoyer, superviseure, Catherine Liessens, comptable et Jacques Descheneau.

Les responsables adoptent un règlement établissant la durée de validité des cartes de membres Taxibus; nomination des membres du comité de suivi; liste des jours fériés 2016 du CIT Sorel-Varennnes; contrat de soutien technique pour les équipements mécaniques du CIT Sorel-Varennnes; des modifications d'horaires à compter du 24 janvier 2016.

Ils font le suivi de la poursuite autocar La Québécoise; de la gouvernance (la nouvelle loi du regroupement des CIT est en cours et plusieurs rencontres sont mises à l'horaire après les Fêtes); dépôt de la ventilation des coûts et liste de tâches liées

aux services d'inspection; de plus, ils font le rapport des opérations pour le mois de novembre : a) indicateurs de performance Taxibus b) statistiques d'achalandage par circuits c) de l'achalandage des voyages improductifs transformés en départs productifs d) du tableau d'analyse des plaintes et registres e) du registre des demandes de service f) des bris mécaniques g) du compte rendu de la rencontre opérationnelle avec le transporteur h) de la demande de Transbus de modification de la clause des pénalités de contrat i) du dépôt du contrat de soutien technique et enfin de l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes.

16-01-21 : (Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin (Sorel-Tracy), Anie Cournoyer, (CIT), Jacques Deslauriers (Gestrans), ainsi que Richard Deguise et Richard Racicot, (COOP-Taxi)).

Les représentants discutent d'une entente à offrir à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel concernant la mise en service de Taxibus. Il s'agit d'abord d'un projet pilote d'un an. Une première rencontre aura lieu la semaine prochaine.

Les membres font le suivi de la dernière rencontre concernant l'installation d'un nouveau logiciel; de la mise sur pied de la communication par courriel au lieu que par télécopieur; il est décidé de rendre plus fréquente les rencontres au sujet des feuilles de route (COOP Taxi et CIT).

16-01-28 : (Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), Martin Damphousse, François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe, Anie Cournoyer (CIT), Louise Boucher, David Viannay, (Gestrans).

Les officières sont réélus : Alexandre Belisle, président, Serge Péloquin, vice-président, Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier et Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe. Les représentants décident des augmentations de salaire des employés et des administrateurs (élus); d'ajout d'arrêts sur les circuits de Saint-Amable sur le boulevard Lionel-Boulet à Varennes; du stationnement incitatif de Varennes; d'une entente en vue d'inclure Sainte-Anne-de-Sorel dans le territoire desservi par Taxibus; d'une demande de subvention pour l'acquisition d'autobus; du détail des frais encourus en lien avec la poursuite d'autocar La Québécoise (à date 130 199 \$) du logiciel FlexPro pour le service Taxibus; des négociations afin de régler le litige des pénalités du transporteur; des indicateurs de performance Taxibus; des statistiques d'achalandage par circuit; du tableau d'analyse des plaintes et registre; des bris mécaniques; de la rencontre opérationnelle (Gestrans et Transbus...)

Nous devons prendre connaissance du document de réflexion portant sur les directions territoriales.

16-02-25 : (Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), Martin Damphousse, François Rinfret (Varennnes), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Suzanne Dansereau et Maud Allaire (Contrecoeur) ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe, Anie Cournoyer (CIT), Catherine Liessens (CIT), Louise Boucher (Gestrans) et David Viannay.)

Les représentants renouvellent l'assurance responsabilité civile et l'assurance des administrateurs et des dirigeants; ils autorisent la signature de la convention de services, des transports de valeurs avec la firme « Garda World »; font les rapports sur les opérations du mois de janvier et les indicateurs de performance

de « Taxibus »; les statistiques d'achalandage par circuit, du tableau d'analyse des plaintes et registre; des bris mécaniques; des rapports de la rencontre opérationnelle avec le transporteur; des bornes électriques à installer; du résumé des plaintes, etc.

TAXIBUS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-11-25 : (Olivar Gravel, Serge Péloquin, Serge Baron, Richard Racicot, Richard Deguise (COOP), Jacques Deslauriers et Julie (Gestrans), Anie Cournoyer (CIT).

Rencontre d'amélioration continue : Les représentants discutent de la publicité sur les lanterneaux sous la responsabilité de la COOP; du transport des sacs d'épicerie, soit 2 par clients maximum; de l'assurance aux personnes à mobilité réduite; de la conciliation des recettes hebdomadaires; du temps d'attente à l'arrêt; de l'application des clauses de contrat; de la pénalité pour les voyages en blanc; des commentaires des clients et de l'arrivée d'un nouveau logiciel.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

16-01-12 : (Alexandre Belisle, Olivar Gravel, Serge Baron, Serge Péloquin, Murielle Allatt, Gestrans, Jacques Deslauriers, Gestrans, Anie Cournoyer, CIT).

Rencontre Sainte-Anne-de-Sorel : Les responsables étudiaient des hypothèses à présenter à la municipalité de Saint-Anne-de-Sorel concernant l'implantation du transport en commun « Taxibus ». Ce type de transportation existe déjà à Sorel-Tracy et à Saint-Joseph-de-Sorel. Il est question d'un projet pilote et d'une rencontre avec la COOP de Taxi.

16-01-26 : (Serge Péloquin, Olivar Gravel, Serge Baron, Anie Cournoyer, CIT, Jacques Deslauriers, Gestrans, Murielle Allatt, Gestrans, Michel Péloquin, Roger Soulière (Saint-Anne-de-Sorel), Richard Racicot et Richard Deguise (COOP).

Présentation de la proposition de service « Taxibus » sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel (projet pilote).

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU :

15-11-12 : (Olivar Gravel, président, Yvon Bibeau, Michel Péloquin, Martin Bergeron, directeur et André Tremblay.)

Les délégués adoptent les prévisions budgétaires 2016, qui atteignent la somme de 1 123 000 \$, soit une augmentation de 0,81% sur le budget 2015. Ils affectent le surplus accumulé, les mandats d'ingénierie, des achats pour le montant de 87 000 \$.



Madame Francine Parenteau

siège présentement comme pro-maire

Madame Parenteau a été élue conseillère pour la première fois en novembre 1995. Elle est membre des comités suivants : Comité des Cadres & Régime de Retraite, Comité consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité de la Politique Familiale Locale et MADA, Comité de Négociation et Comité de Protection civile municipale.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-11-12 : Olivar Gravel est reporté à la présidence de la RAERSL et Michel Péloquin à la vice-présidence. Ils déposent le tableau des concentrations et des charges pour l'année 2015 et font le point des ristournes de la taxe fédérale et de la taxe provinciale.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-10-22 : (Olivar Gravel, Alexandre Belisle, François Gamache, Suzanne Dansereau, Martin Dampousse, Serge Péloquin et Dominique Ouellet ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allott, secrétaire-trésorière adjointe, Louise Boucher (Gestrans), Jacques Deslauriers, Gestrans, Catherine Liessens et Anie Cournoyer).

Les délégués donnent le mandat de vérification des états financiers au 31 décembre 2015 (5 900\$); ils préparent les prévisions budgétaires 2016 (758 988 \$; en 2015, il était de 780 655 \$); de plus, ils font la redistribution des surplus de la régie de la Gare de Sorel.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

16-01-05 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Serge Péloquin, Yvon Bibeau, Claude Pothier ainsi que Luc Airolti et Vicky Bussièrès)

Les délégués adoptent le rapport des engagements, des dépenses et déboursés de même que les dépenses incompressibles 2016 de la Régie. Ils acceptent l'installation de caniveau (espère de tranchée) dans le plancher de l'usine pour la somme de 3 925 \$ (taxes en sus). Les membres veulent un compte-rendu de la structure du bâtiment afin de connaître les actifs et passifs afin de planifier une garantie du coût de l'eau pour la planification future de la Régie.

Maintien d'inventaire

Veillez prendre note qu'au 1^{er} janvier 2016, la nouvelle firme d'évaluateurs pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel sera « L'Immobilier, Société d'évaluation conseil inc. ». De plus, nous vous informons qu'un technicien en évaluation de cette nouvelle firme visitera chaque propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour en faire le maintien d'inventaire au cours du printemps et de l'été 2016. En conséquence, conformément à la loi, ce technicien est autorisé à visiter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

Notre site web

Pour plus d'information, rendez vous sur notre tout nouveau site Internet : www.vsj.ca

Les enfants s'amuse et les adultes aussi

L'Halloween reste toujours une fête particulière. Les enfants de tous les milieux se transforment en monstre ou en prince et princesse rempli de gentillesse.

Le 30 octobre dernier, plus de 90 enfants et parents de Saint-Joseph-de-Sorel se sont rassemblés dans notre salle communautaire pour l'événement. Ils ont partagé un souper-spaghetti concocté par les parents et bénévoles du Local aux familles.

Ce fut une réussite complète, l'engouement de cette activité fut tellement particulier que même le représentant des questions familles et des aînés de notre Ville s'est déguisé en généreux prisonnier.

Jacques Renaud
Conseiller quartier #3
Responsable des familles et des aînés



Rencontre heureuse

Le 5 novembre dernier, nous avons accueilli plus d'une centaine d'aînés (es) et leurs amis (es) dans notre salle communautaire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Il y a plus de 40 ans, les aînés de Saint-Joseph-de-Sorel cuisinaient leur première gibelotte. À cette époque, seuls les hommes partageaient leurs talents culinaires et dégustaient leur création.

Le Conseil est heureux de poursuivre cette tradition. Lors de ce souper apprécié de tous et toutes, le maire et les conseillers ont fraternisés avec nos aînés (es), partageant dans un contexte de convivialité un souper spécifique à notre région.

Jacques Renaud
Conseiller quartier #3
Responsable des familles et des aînés.

Le local aux familles fête Noël

Vendredi le 11 décembre 2015, la grande salle municipale est bruyante, les 75 enfants sont fébriles ils attendent le Père Noël.

Depuis la création du local, le comité de parents invite les parents et enfants à un repas communautaire et par la même occasion le responsable des questions familiales mais non, le Père Noël distribue des cadeaux qui sont tous éducatifs. Il va sans dire que le R.Q.F, mais non le Père Noël a transpiré un bon coup.

Cette initiative du comité de parents permet de faire du recrutement auprès des nouvelles familles, ce qui permet la pérennité du local aux familles.

Je félicite le comité de parents pour leur campagne de financement auprès de partenaires autres que la municipalité; ces sommes permettent de tels événements.

Jacques Renaud
Conseiller et R.Q.F.



Féerie des lumières

En 2016, cette fête fut un succès. La participation de nombreux bénévoles et l'implication des membres du conseil nous ont permis d'atteindre cette réussite.

Il faut noter, qu'à Saint-Joseph-de-Sorel nous n'avons pas de directeur des loisirs. Ce sont les membres du Conseil qui se chargent des tâches dévolues à un directeur des loisirs.

Heureusement la collaboration de notre personnel est très efficace et indispensable.

Nous apprenons sur le tas lors de tels événements. Par contre, au Conseil, l'amélioration de nos actions est omniprésente; de ce fait nous ne pouvons que progresser.

Félicitations à ceux qui se sont impliqués. Félicitations à nos citoyens qui y ont assisté et l'an prochain il faudra nous dépasser. (voir Féerie des lumières dans le mot du maire à la page 2)



« Journée spéciale d'activités sur glace »

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite toute la population à une journée d'activités sur glace au Centre Récréatif Aussant (aréna) dimanche, le 3 avril 2016.

HORAIRE DES ACTIVITÉS

09h00 à 10h45 : Patinage libre (tous les âges)



11h00 à 13h00 : Patinage en famille et « hockey 6 à 10 ans » (demi-glace).

Le port du casque protecteur est obligatoire pour tous les jeunes.



12h00 à 14h30 : Repas, cadeaux, jeux, course au trésor, etc.

13h30 à 14h15 : Hockey Old Timer
(Responsable: Monsieur Olivar Gravel)



Note : Les équipes de hockey seront formées par le responsable une semaine avant la date prévue des activités.

Journée familiale horticole

Le conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite tous les citoyens et citoyennes à venir célébrer la « JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE » le **samedi 21 mai 2016, à compter de 10 h 30**, à l'intérieur du Centre Récréatif Aussant (aréna), entrée du côté du stationnement de la rue Saint-Joseph.

Horaire des activités :

10h30 à 12h00 : Remise de caissettes de fleurs et de compost

12h00 : Tirages (Votre présence est requise pour que vous puissiez participer aux tirages)

Tournoi de golf

10^e Édition – 9 septembre 2016

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel présenteront la 10^e édition du Tournoi de Golf vendredi, le 9 septembre 2016 au Club de Golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Surveillez, le site internet de la Ville www.vsjs.ca vers la fin mai des informations concernant les inscriptions et l'achat de publicité seront disponibles.

Nous vous attendons en grand nombre !

Collecte de sang

La collecte de sang du maire n'aura pas lieu cette année.

NOUVELLE POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

Payable à 100 %.....Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

Payable à 50 %.....Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère)

* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

Gratuit.....Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

NOTES : * Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague :**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de Saurel. Vous pouvez vous la procurer **gratuitement** à la **Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy)** et à la **Bibliothèque « Le Survenant », situé au 145, rue George (secteur Sorel)**.

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est **valable pour une période de deux (2) ans** et elle est **renouvelable au mois de naissance** du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à **partir d'un (1) an**, qui désirent s'inscrire à une activité devront **avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy**.

Pour plus d'information, veuillez contacter le **Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400.**

CSBR – SOCCER (INSCRIPTIONS)

Dates : 10 mars 2016 (18h00 à 21h00)
11 mars 2016 (18h00 à 21h00)
12 mars 2016 (9h00 à 15h00)

Lieu : Centre Culturel
3015, Place des Loisirs

Coût : Juvénile : 140 \$
Sénior : 170 \$

Catégories : Garçons et filles nés à partir de 2012 jusqu'à sénior

Vous devez **obligatoirement** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte valide** du citoyen ou accès-loisirs de la personne à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Formulaire disponible en ligne quelques jours avant le début de la période d'inscription. Cela facilitera l'inscription, pour vous et pour nous !

Tous les enfants nés dans les mois de mai, juin, juillet et août, ainsi que tous les nouveaux joueurs inscrits au CSBR doivent OBLIGATOIREMENT être présents lors de l'inscription pour la prise de photo et la mise à jour des informations pour la carte d'identification. Celle-ci est obligatoire autant pour le soccer local que le soccer compétitif (AA et A). Merci de votre coopération et en espérant que vous soyez nombreux à venir vous inscrire en cette année de Coupe du monde féminine !

Renseignements :
450 743-2000 (www.csbr.ca)

ABABR – BASEBALL (INSCRIPTIONS)

Dates : 13 et 17 mars 2016 (18h00 à 21h00)
19 mars 2016 (9h00 à 12h00)

Lieu : Centre Culturel
3015, Place des Loisirs

Coût : Rally 4 : 60 \$
Novice : 90 \$
Autres : 190 \$ (incluant la casquette)

Catégories : Garçons et filles nés de 1998 à 2012 inclusivement

Vous devez **obligatoirement** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte valide** du citoyen ou accès loisirs de la personne à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Les chèques doivent être fait à l'ordre de : A.B.A.B.R. (Ass. de baseball amateur du Bas-Richelieu). La date limite pour l'inscription sans pénalité est le 22 avril 2016. Après cette date, les inscriptions reçues seront placées sur une liste d'attente.

Notez bien : Le casque protecteur est fourni jusqu'à la catégorie atome. Pour les autres catégories, il doit être déboursé dans l'équipement.

Info : Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec **Jean-Guy Lampron au 450 742-3823.**

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

La Croix-Rouge région Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Descheneaux au 450 742-7294

COURS SAUVETEUR PISCINE

Étudiant(es)

Veuillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100 % du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50 % dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veuillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifiez si votre carte de sauveteur est expirée.

BIENVENUE CHEZ VOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant
de ce qui se passe
dans notre Ville.**

Pour votre information voici les dates :
29 mars - 26 avril - 24 mai 2016

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « **Si j'osais** » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1
Jour: Tous les mardis | Arrivée: **18h45**



Informations
Madame Monique Cool
450 743-8197

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2016, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de :

- 35 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et
- 40 \$ pour les autres Villes.

Pour information communiquez avec
Monsieur Julien Paul au 450 742-0262

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi,
il y a un bingo récréatif organisé
par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1
Jour: Tous les mercredis | Arrivée: **13h00**

Les profits seront remis au
Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !

Office Municipal d'Habitation de Saint-Joseph-de-Sorel Résidence Pointe-aux-Pins



L'O.M.H. offre des logements à prix modiques aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel à faibles revenus.

Pour en faire la demande et être inscrit sur la liste d'attente, communiquez avec le directeur général, monsieur Roger Courchesne en composant le **450-746-7532**.

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès Sorel-Tracy valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au :
450 780-5600

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



Kino GYM-ATOUT

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Ouvert 7 jours sur 7

- Abonnement « Essai d'un mois » disponible!

Différents types d'abonnements en fonction de vos besoins de 1 à 12 mois!

Tout abonnement comprend :

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé
- Encadrement par nos entraîneurs diplômés
- Accès gratuit au badminton libre
- Prêt de serviettes et cadenas

AUCUNS FRAIS INITIAUX

COURS EN *groupe*

14 ANS ET PLUS

DÉBUT LE 11 JANVIER 2016
(12 SEMAINES)

1 OU 2 FOIS/SEMAINE DISPONIBLE!

PRÉPARATION PHYSIQUE AU GOLF
(DÈS LE 22 FÉVRIER - 10 SEM.)

PRÉNATAL

KINFIT
(ENTRAÎNEMENT EN CIRCUIT)

PILATES
(AU SOL, BALLON, GLIDING)

MAMANS-BÉBÉS
(INTÉRIEUR)

ABDO-CUISSSES-FESSIERS

ADAPTSANTÉ
(60 ANS ET PLUS)

PROGRAMMES *jeunesse*

Amikins

3 À 8 ANS

Cours de développement moteur pour les enfants

Début le 16 janvier 2016
(10 semaines)

Cheerleading récréatif

5 À 11 ANS

Initiation, apprentissage des techniques de base et spectacle

Début le 16 janvier 2016 (10 semaines)

8 À 13 ANS

Entraînement hors-saison de soccer

Apprentissage et perfectionnement des gestes techniques, préparation physique, plaisir et plus encore!

Début le 10 janvier 2016 (8 semaines)

Fêtes d'enfants

5 À 13 ANS

Animation, trampoline, escalade, multisports et plus encore.

ACTIVITÉS DE *gymnase*

Cours de golf

6 leçons de 90 minutes et 1 leçon de 60 minutes à l'extérieur

Début le 20 mars 2016

POUR TOUS LES NIVEAUX DE GOLFEURS

BADMINTON LIBRE

LOCATION DE GYMNASSE

ESCALADE INTÉRIEURE

Location

DE RAQUETTES À NEIGE ET SKIS DE FOND



3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

450 743-9127



Suivez-nous sur Facebook!

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET POUR LES DÉTAILS DES SERVICES! www.cegepst.qc.ca/centre-sportif

Inscriptions des élèves à l'école pour l'an prochain

Si vous connaissez des enfants qui habitent notre secteur et qui ne sont pas inscrits à l'école pour l'an prochain, veuillez nous les référer afin qu'ils s'inscrivent le plus rapidement possible :

MATERNELLE 4 ANS À TEMPS PLEIN (École Martel seulement)

- Un seul groupe dans toute notre Commission scolaire (pour les enfants du territoire de l'École Martel)*
- L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2016
- Pour informations : Téléphonez à la direction au 450-743-6417; poste 5410 (Chantal St-Louis, directrice)

**Les enfants qui proviennent d'un autre territoire peuvent faire une demande de choix d'école pour s'inscrire à ce programme unique, seulement s'ils répondent à certains critères spécifiques (se référer à la direction). Également, contrairement aux élèves du territoire de l'école Martel, ceux-ci n'ont pas accès au transport scolaire et sont admis si les places le permettent.*

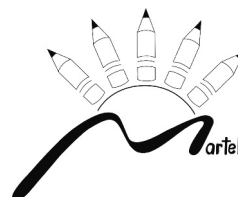
INSCRIPTION AU PRÉSCOLAIRE (MATERNELLE 5 ANS)

- L'enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre 2016

INSCRIPTION AU PRIMAIRE

- L'enfant doit avoir 6 ans au 30 septembre 2016

Tout enfant qui n'habite pas encore le secteur mais qui y déménagera doit aussi être inscrit.



Local aux familles

Le LOCAL AUX FAMILLES est un lieu chaleureux où parents et jeunes enfants (0-5 ans) se rejoignent pour jouer et socialiser, bâtir et réaliser divers projets ou activités.



TOUS LES MERCREDIS

9h à 16h

Au 303, rue Élizabeth
(Hôtel de ville, porte côté Élizabeth)

BIENVENUE!



Sophie Giguère
Intervenante en développement communautaire
Info : 450-881-3287

Lâche ou irresponsable, à vous de choisir.

Samedi le 9 janvier dernier, une pluie glaciale s'abat sur Saint-Joseph-de-Sorel. Vers 13h30, ma conjointe reçoit un appel d'un citoyen de la Pointe-aux-Pins. N'étant pas à la maison, elle prend le message qui se résume ainsi : « Il y a deux petits chats qui ont été abandonnés à la Pointe. Je les ai remarqués vers 8 heures ce matin et depuis ils n'ont pas bougé. Ils sont près d'un poteau de clôture à neige où ils semblent figés depuis ce matin. J'ai téléphoné au refuge ils n'ont plus de place. »

Je suis de retour vers 15h30, ma conjointe me fait le message. Je lui fais part que je suis conseiller municipal et que c'est à d'autres de s'occuper des chats. Ma conscience est mise à l'épreuve; après 15 minutes je monte en voiture accompagné de mon gendre et me rend à la Pointe.

Les petits chats sont collés l'un contre l'autre. Trempés, ils ne fuient pas à notre approche, ils miaulent à peine. On les prend dans nos mains et les plaçons dans la voiture. Ce sont des chats de maison de la même portée et qui n'ont jamais connu l'extérieur, ils n'ont même pas l'instinct de se cacher afin de se protéger des rigueurs de l'hiver.

L'Assemblée nationale a voté une nouvelle loi en décembre 2015 pour la protection des animaux. Un tel acte d'abandon semblable est d'une lâcheté répugnante et cette nouvelle loi sanctionne sévèrement de tels crimes.

Citoyens de Saint-Joseph si vous êtes témoins de tels crimes c'est votre devoir de contacter la Sureté du Québec car ces criminels doivent répondre de leurs actes.

Jacques Renaud Conseiller quartier #3

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

IMPORTANT

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritus, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• BACS ROULANTS (gris et bleus) Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

DE SIMPLS GESTES... POUR UN BON VOISINAGE!

Le printemps arrivant à grand pas, nous profiterons, bientôt, des belles journées ensoleillées sur nos terrasses, prendre des marches dans notre quartier, etc. C'est également le moment d'adopter des comportements responsables. C'est pourquoi des règles existent afin que toute la population, puisse agir avec civisme envers nos voisins et nos concitoyens.

À Saint-Joseph-de-Sorel, nous déployons des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire. Mais malgré tous nos efforts, nous avons besoin de la collaboration et surtout, de l'aide de la population. C'est en travaillant ensemble, que nous faisons, un peu plus chaque jour, de notre Ville un lieu où il fait bon vivre en harmonie.

Nous vous demandons d'être respectueux de votre entourage car souvent le printemps amène les gens à oublier les petits gestes liés, à la propreté, à l'environnement, au civisme, et à plusieurs autres sujets qui régissent les règles de vie

en société. Ils tondent la pelouse à l'heure des repas, écoutent la radio le volume au maximum sur leur balcon, effectuent des travaux extérieurs avec une machinerie qui émet de forts décibels tôt le matin. Leur insouciance nuit à la qualité de vie du voisinage. En respectant les règles de base du civisme, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

C'est encourageant de constater que la majorité des propriétaires d'un chien respecte notre réglementation. Ils promènent leur animal en laisse, les empêchent d'aboyer, ne circulent pas dans les parcs publics et se munissent du matériel nécessaire pour ramasser les excréments. En se comportant de la sorte, ils démontrent de la considération à l'égard de leurs concitoyens tout en respectant la réglementation sur les chiens.

Témoigner du respect envers les gens qui vivent dans notre milieu se résume souvent par des gestes très simples comme déposer son bac à ordures aux heures prévues par la réglementation, démontrer de la courtoisie

au volant de sa voiture ou éviter de gaspiller de l'eau potable en lavant son entrée de garage. Évidemment, il faut aussi faire preuve de tolérance et de compréhension lorsque les cris de joie d'enfants qui s'amusent dans la piscine du voisin dérangent un peu nos plans de lecture sur la terrasse.

Que dire également des gens qui agissent avec un dangereux manque de jugement en utilisant une arme à feu ou un fusil à air comprimé dans les quartiers résidentiels. La réglementation municipale en interdit d'ailleurs tout usage sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Et, que penser des gens qui font des «feux de camp» en soirée dont l'ampleur rivalise avec les cheminées de Fer et Titane, mettant en péril la sécurité et la vie de tout un voisinage.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs ;
- Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS...

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments !

Le civisme c'est aussi penser aux autres...



CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

Le tout nouveau centre animalier Pierre-De Saurel est maintenant ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

**Coordonnées du
centre animalier Pierre-De Saurel**
1681, route Marie-Victorin, local 109
à Sorel-Tracy

Téléphone : 450 746-7272

Courriel :
centreamanimalier.pierredesaurel@gmail.com
Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants sont obligatoires.

ENTREPOSAGE DES BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles.....

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres,ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées.....

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

Important sur les remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils de réfrigération, de climatisation sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : 450 743-5224.

Pour toute **information**, veuillez appeler au 450 743-2703

Voici les dates des collectes : 7 avril, 5 mai et 9 juin 2016

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

L'Écocentre sis au 3125 Joseph-Simard à Sorel-Tracy (ancien site de Comporec) est ouvert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel les jours suivants :

**Les samedis et dimanches
de 9h30 à 16h30**

- Seuls les particuliers sont acceptés.
- Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.
- Le service est sans frais pour les citoyens résidents de la MRC. Une preuve de résidence peut être demandée.

Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- Les résidus verts (branches, feuilles et résidus de jardin);
- Les meubles et appareils électroménagers;
- Les résidus domestiques dangereux (peinture, chlore, huile, acides, bases, diluants, piles, batteries, etc).

* Ces matières doivent être triées.

Les matières non acceptées :

- Les ordures ménagères;
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices.



- POUR CHAQUE TONNE DE DÉCHETS ÉLIMINÉS, ON PAIE 24 \$ AU GOUVERNEMENT?
- POUR CHAQUE TONNE DE MATIÈRES RECYCLÉES, ON REÇOIT UNE SUBVENTION SELON NOTRE NIVEAU DE PERFORMANCE?

DONC, PLUS ON ENFOUIT, PLUS ON PAIE, MAIS PLUS ON RECYCLE, PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!

SAVIEZ-VOUS QUE...

- UNE CANETTE D'ALUMINIUM PEUT ÊTRE RECYCLÉE À L'INFINI?
- LE RECYCLAGE D'UNE TONNE DE PAPIER PERMET DE SAUVER 18 ARBRES?
- UNE FEUILLE DE PAPIER PEUT ÊTRE RECYCLÉE ENTRE 8 ET 12 FOIS?

RÉCUPÉRER

QU'EST-CE QUI VA DANS LE BAC BLEU?



CONTENANTS - EMBALLAGES - IMPRIMÉS

Le camion de collecte amène les matières recyclables au centre de tri Récupération, à Drummondville, où elles sont triées, conditionnées et commercialisées.
VISIONNEZ LA CAPSULE À CET EFFET SUR NOTRE SITE WEB.



LES 4 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT :

1 RÈGLE D'OR N° 1

Rincez les contenants avant de les placer dans le bac de récupération.

Si possible, faites-le avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien. Un geste simple et écologique!

2 RÈGLE D'OR N° 2

Enlevez les étiquettes des boîtes de conserves pour récupérer le papier en plus du métal.

3 RÈGLE D'OR N° 3

Évitez de mettre dans le bac de récupération les papiers et les cartons très souillés.

4 RÈGLE D'OR N° 4

Séparez les divers emballages d'un même produit.

Par exemple, retirez les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération.



OÙ RÉCUPÉRER LES MATIÈRES QUI NE VONT PAS DANS LE BAC BLEU?

RECYCLO-CENTRE - 450 743-5224

- Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, bonbonnes de propane, huiles usées, etc.;
- Piles, cartouches d'encre et cellulaires;
- Encombrants;
- Appareils de réfrigération et de climatisation;
- Lampe au mercure, fluorescents et fluocompactes;
- Matériel électronique et informatique;
- Matériel réutilisable : vêtements et textiles, jouets, vaisselle, livres, etc.

* Service de collecte à domicile pour les gros appareils et meubles.

MRC

- Encombrants (ramassage 1^{er} semaine de chaque mois);
- Résidus verts (4 collectes par année)
*Pour le gazon privilégiez l'herbicyclage;
- Piles, cartouches d'encre et cellulaires.

MUNICIPALITÉS DE

- Saint-David
- Saint-Ours
- Saint-Roch-de-Richelieu

- Service d'un dépôt de RDD accessible aux citoyens

* Vérifiez avec la municipalité les dates et heures d'ouverture du dépôt.

BUREAUX MUNICIPAUX
COMMERCE PARTICIPANTS*

*Voir la liste complète sur le site web

- Piles, cartouches d'encre et cellulaires

GARAGES DE VÉHICULES

- Pneus et batteries

PHARMACIES

- Médicaments

J-P BLANCHARD - 450 742-5335
SINTRA - 450 742-5993
LOU-TEC - 450 742-3787

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

* Informez-vous au préalable sur les matières acceptées et les coûts.

CONSULTEZ LE NOUVEL AIDE-MÉMOIRE DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MRC DANS LA SECTION INFO-COLLECTES.

SAVIEZ-VOUS QUE...

UNE MATIÈRE MAL TRIÉE QUI SE RETROUVE DANS LE BAC BLEU PEUT CONTAMINER TOUT LE CONTENU D'UN CAMION?

CELUI-CI SE VOIT DONC DANS L'OBLIGATION DE SE DÉPARTIR DU CONTENU DE SON CAMION DANS UN SITE D'ENFOUISSEMENT.

www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703

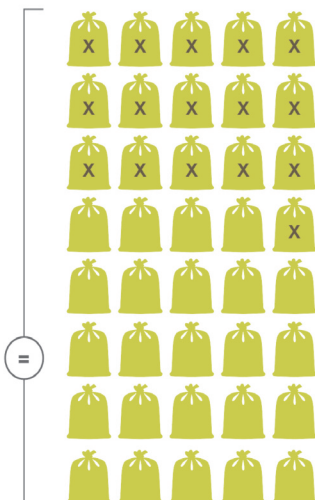
« LE MEILLEUR
DÉCHET EST
CELUI QUE L'ON
NE PRODUIT
PAS »

RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER

SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LA MRC, 1 INDIVIDU
REJETTE L'ÉQUIVALENT
DE 40 SACS
À DÉCHETS*
PAR ANNÉE?
S'IL COMPOSTE,
IL DIMINUE
À 24 SACS.

* sac d'une contenance
de 20 livres



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique représente une solution simple pour valoriser les matières organiques en les retournant à la terre d'où elles proviennent sous la forme d'un produit de jardinage utile : le compost.

POURQUOI COMPOSTER?

Pour réduire le volume de déchets. En effet, plus de **40 % du volume peut se transformer en compost**. Cela permet de limiter le recours à l'enfouissement et de réduire les nuisances causées par le transport des déchets.

Renseignez-vous auprès de la MRC pour en savoir davantage sur le programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.

L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE :

- Pratique facile à adopter
- Économie du temps requis pour la tonte
- Diminution du volume de déchets à traiter, donc réduction potentielle des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Diminution de l'utilisation d'engrais

MRC 
DE Pierre-De Saurel

LES BONS GESTES D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

RÉDUIRE À LA SOURCE

1 EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RESPONSABLE :

- Pensez à apporter des sacs réutilisables lorsque vous faites vos emplettes.
- Privilégiez l'achat de produits de grand format plutôt que des petits contenants individuels, tout en évitant le gaspillage.
- Privilégiez l'achat de produits ou d'emballages faits à partir de matières recyclées.

2 EN RÉDUISANT LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS :

- Privilégiez les produits en vrac.
- Recevez vos factures par Internet.

3 EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE.

4 EN PRATIQUANT L'HERBICYCLAGE.

LE RÉEMPLOI

Le réemploi ou la réutilisation signifie de passer au suivant des biens de consommation encore utilisables. Le réemploi allonge la durée de vie des produits tout en créant de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale.

LE RÉEMPLOI EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET POUR L'ENVIRONNEMENT!

Les organismes communautaires sont toujours heureux de recevoir vos produits. Faites des dons pour une cause qui vous tient à cœur autrement qu'en argent!

SAVIEZ-VOUS QUE...

LE RECYCLO-CENTRE PERMET :

- LE RÉEMPLOI DE PLUS DE **1500 TONNES D'OBJETS** PAR ANNÉE
- LA RÉINSERTION DE **40 EMPLOYÉS** SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703

Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants - emballages - imprimés

VERRE

- Pots de verre
- Couvercles de pots
- Bouteilles de verre
- Capsules de bière
- Miroirs
- Cristal et poterie
- Vaisselle
- Ampoules électriques à incandescence

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X

PLASTIQUE

- Sacs et emballages
- Bouchons et couvercles
- Contenants et pots
- Bouteilles de plastique
- Jouets (défectueux)
- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Plastique #6 (Mousse de Polystyrène) (styrofoam)

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X

Les plastiques identifiés par un de ces symboles sont recyclables.



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Contenants en aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium
- Canettes
- Couvercles et bouchons
- Sacs de croustilles
- Contenants de peinture
- Appareils électroménagers (moins de 2,2 kg)

Lorsque réutilisables : Recyclo-Centre

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
	X
Dépôt de RDD	
	X

PAPIER ET CARTON

- Papiers et enveloppes
- Sacs en papier
- Journaux, circulaires et annuaires
- Livres, magazines et catalogues
- Boîtes et emballages
- Cartons de lait, de soupe et de jus
- Papiers cirés et hygiéniques
- Papiers et cartons souillés par des aliments

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	X
	X

DIVERS

- Canettes et bouteilles consignées
- Couvercles à café et pailles
- Couches et serviettes hygiéniques
- Emballages de viande
- Emballages de fromage
- Pellicules de plastique (Saran wrap)
- Contenants de plastique #6 ou sans numéro

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
	X
	X
	X
	X
	X
	X

IMPORTANT

Bien rincer les contenants avant de les mettre dans le bac.



SAVIEZ-VOUS QUE...

PLUS ON ENFOUIT,
PLUS ON PAIE,
MAIS PLUS ON RECYCLE,
PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!



mrcpierredesaurel.com
450 743-2703

MRC
DE Pierre-De Saurel

La MRC de Pierre-De Saurel bénéficiera d'une enveloppe budgétaire de 147 000 \$ pour le programme RénoRégion

Sorel-Tracy, le 4 février 2016 - À la suite d'une entente signée avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ), la MRC de Pierre-De Saurel bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 147 000 \$ pour le programme RénoRégion. Un programme ayant pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

RénoRégion résulte de la fusion des programmes RénoVillage et Réparations d'urgence pour lesquels les enveloppes budgétaires étaient épuisées depuis 2013. Il offre une aide financière sous forme de subvention qui varie, en fonction du revenu du ménage, entre 95 % et 20 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissible. Le montant maximal de l'aide pouvant être accordée est de 12 000 \$, et le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$. Les résidences éligibles à ce programme sont celles dont la valeur, sans le terrain, est évaluée à 100 000 \$ ou moins. Il est important de préciser que la subvention est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.

Le programme s'applique à l'ensemble des municipalités du territoire dont la population est inférieure à 15 000 habitants, soit : Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Ours, Yamaska, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Joseph-de-Sorel. Pour les résidents de Sorel-Tracy, la condition est d'être desservie par le service d'aqueduc ou par le service d'égout (un seul de ces services).

Pour soumettre une demande, les citoyens intéressés sont invités à s'adresser à la MRC de Pierre-De Saurel ou à leur municipalité pour obtenir le formulaire d'inscription et des informations sur les critères d'admissibilité et les travaux reconnus aux fins du programme. Le tout se retrouve également sur le site web de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/renoregion.

Dès réception du formulaire, la MRC assurera le suivi du dossier en effectuant les inspections nécessaires, l'accompagnement pour la préparation de devis pour les travaux, le suivi de l'approbation de la demande par la SHQ, le suivi de la réalisation des projets et l'octroi du financement.

La date limite d'inscription est le **31 mars 2016**. Pour de plus amples informations, communiquez avec la MRC de Pierre-De Saurel, au **450 743-2703**.

-30-

Source : Josée-Ann Bergeron MRC de Pierre-De Saurel 450 743-2703 poste 227 jabergeron@pierredesaurel.com
Information : Benoît Jolicoeur MRC de Pierre-De Saurel 450 743-2703 poste 228 bjolicoeur@pierredesaurel.com



à fait son chemin pour devenir le vôtre

DU LUNDI AU VENDREDI

En matinée :

*6h00 - *6h20 - 7h20 - 8h00 - 8h25 - 9h20 - 10h20 - 11h20

En après-midi

12h20 - 13h00 - 14h00 - 15h10 - 16h10 - 16h40 - 17h15

En soirée

18h10 - 19h20 - 20h05

EN SOIRÉE JEUDI ET VENDREDI

Horaire habituel avec départ supplémentaire à 21h15

SAMEDI ET DIMANCHE

*8h30 - 10h30 - 12h00 - 14h00 - 16h00 - 17h10

*Réserver la veille.

Pour annulation du 6h00 et 6h20, appeler au 450 742-4545.

Tarification

	Passage unitaire	Carte mensuelle
Tarif ordinaire	4,75 \$	96,00 \$
Tarif réduit*	3,00 \$	63,00 \$

*Le tarif réduit est offert aux étudiants et aux personnes de 65 ans et plus

450 743-3336

option 2

Objet : Fraude par internet

Lorsque vous naviguez sur Internet, vous avez l'impression d'être seul devant votre ordinateur à lire, à découvrir de nouvelles choses, à chercher de l'information, mais dites-vous que des milliers de personnes font la même chose que vous, au même moment. Quel plaisir que de pouvoir accéder à autant d'informations aussi rapidement. Il est vrai que sur Internet, tout est facilement accessible... Même vos renseignements personnels. Cette nouvelle technologie révolutionne tout, même le monde de la fraude. Une personne qui habite en Chine, en Afrique du Sud ou en France peut tenter de vous arnaquer.



Si vous décidez de vendre quelque chose et de l'annoncer sur Internet

- Faites attention : Une fraude fréquente sur Internet consiste à acheter un bien et à le payer plus cher que ce que vous en demandez avec de faux mandats-poste.

Voici des indices qui vous permettent de croire que c'est une fraude

- Les courriels que vous avez reçus sont remplis de fautes et l'adresse du destinataire est courante;
- L'acheteur vous offre de garder une partie de l'argent excédentaire pour le mal occasionné;
- Sur les mandats-poste falsifiés, les filigranes sont différents : comparez-les avec de vrais mandats-poste.

Quelques conseils en vrac

- Ne vous sentez pas coupable de poser des questions ou de dire « non »;
- Lorsque vous vendez quelque chose, demandez toujours à l'acheteur de venir vous rencontrer et de vous payer en argent comptant;
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels à une entreprise que vous ne connaissez pas ou qui ne peut prouver sa légitimité;
- Ne confiez à personne votre numéro d'identification personnel (NIP), votre numéro d'assurance sociale (NAS) ou vos numéros de cartes de crédit;
- Ne jetez aucun document contenant des renseignements personnels à la poubelle : déchiquetez-les;
- Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur le champ), posez-vous des questions, ne lui faites pas confiance.

Les arnaqueurs et les fraudeurs savent comment amadouer leurs victimes : ils sont charmants, font de beaux compliments et sont persuasifs. Même s'ils ont l'air d'être honnêtes, tout ce qu'ils veulent, c'est votre argent!

La seule façon vraiment efficace de se protéger contre la fraude : **LA PRUDENCE**

En tout temps, vous pouvez communiquer avec la Sûreté du Québec et avec le Centre antifraude du Canada au **1 888 495-8501**

Source : site de la Sûreté du Québec

Sûreté du Québec MRC Pierre-De Saurel

En cas d'urgence, composez ou le 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

1805, boulevard Saint-Louis, Sorel-Tracy (QC) J3R 5A2 | Tél. : 450 743-7947 Télécopieur : 450 743-9107

Courriel : poste.mrc.pierredesaurel@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca

Cet été, aidez-nous à sauver des vies sur l'eau!

La garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) recherche présentement des bénévoles pour ses missions de recherche et sauvetage. L'unité 22 de la GCAC(Q) (Sorel-Tracy) vous invite à vous joindre à l'équipe afin de sauver des vies sur le fleuve et participer à aider votre communauté.

La Garde Côtière Auxiliaire Canadienne est un organisme à but non lucratif, composé de bénévoles qui ont pour mission de sauver 100% des vies sur l'eau. Nos bénévoles sont formés aussi bien en secourisme, radio marine, recherche sur carte qu'en navigation.

Pour plus d'information ou pour joindre l'équipe contacter nous au **1-877-746-4385** (lundi au vendredi entre 9 h et 16 h) ou encore au **www.gcac-q.ca**.



AVRIL 2016						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7 	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21 	22	23
24	25	26	27	28 	29	30
Notes:						

MAI 2016						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5 	6	7
8	9	10	11	12 	13	14
15	16	17	18	19 	20	21
22	23	24	25	26 	27	28
29	30	31				
Notes:						

JUIN 2016						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2 	3	4
5	6	7	8	9 	10	11
12	13	14	15	16 	17	18
19	20	21	22	23 	24	25
26	27	28	29	30 		
Notes:						

Les collectes débutent à 6h00 le matin

LÉGENDES DU CALENDRIER

	= Hôtel de Ville fermé		= Collecte des ordures ménagères
	= Séance ordinaire du Conseil		= Collecte des encombrants
			= Collecte sélective (recyclage)

Pour tous commentaires et/ou plaintes concernant les collectes, veuillez contacter la MRC au 450 742-2703

Veuillez vous référer au site internet de la MRC www.mrcpierredesaurel.com et aux journaux locaux pour les prochaines collectes de résidus verts.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
29 février 2016 de 13h30 à 15h30	1 mars 2016 de 13h30 à 15h30	2 mars 2016 de 13h30 à 15h30	3 mars 2016 de 13h30 à 15h30	4 mars 2016 de 13h30 à 15h30
7 mars 2016 de 13h30 à 15h30	8 mars 2016 de 14h00 à 16h00	9 mars 2016 ANNULÉ	10 mars 2016 ANNULÉ	11 mars 2016 de 13h30 à 15h30
14 mars 2016 de 14h00 à 16h00	15 mars 2016 ANNULÉ	16 mars 2016 de 13h30 à 15h30	17 mars 2016 de 13h30 à 15h30	18 mars 2016 de 13h30 à 15h30
21 mars 2016 de 13h30 à 15h30	22 mars 2016 ANNULÉ	23 mars 2016 ANNULÉ	24 mars 2016 de 13h30 à 15h30	25 mars 2016 de 13h30 à 15h30
28 mars 2016 de 13h30 à 15h30	29 mars 2016 de 14h00 à 16h00	30 mars 2016 de 13h30 à 15h30	31 mars 2016 ANNULÉ	1 avril 2016 de 13h30 à 15h00
4 avril 2016 ANNULÉ	5 avril 2016 de 14h00 à 16h00	6 avril 2016 ANNULÉ	7 avril 2016 de 13h00 à 14h45	8 avril 2016 de 13h30 à 15h00
11 avril 2016 de 13h30 à 15h30	12 avril 2016 de 14h00 à 16h00	13 avril 2016 de 13h30 à 15h30	14 avril 2016 ANNULÉ	15 avril 2016 de 13h30 à 15h30
18 avril 2016 ANNULÉ	19 avril 2016 de 14h00 à 16h00	20 avril 2016 ANNULÉ	21 avril 2016 de 13h00 à 14h45	22 avril 2016 ANNULÉ
25 avril 2016 de 13h30 à 15h30	26 avril 2016 de 14h00 à 16h00	27 avril 2016 de 13h30 à 15h30	28 avril 2016 ANNULÉ	29 avril 2016 de 13h30 à 15h30

HORAIRE PATINAGE LIBRE (GRATUIT)

Aréna Aussant

Activités - Aréna Aussant

Tournoi Intermédiaire	Du 12 au 20 mars 2016
Activités familiales - Ville de St-Joseph	3 avril 2016
Tournoi Rio Tinto	Du 11 au 15 avril 2016
Tournoi Féminin	Du 22 au 24 avril 2016
Journée familiale horticole	21 mai 2016
Fête Nationale	24 juin 2016

HEURES D'OUVERTURE**HORAIRE D'HIVER****BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE**

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
13h00 à 17h00

Les bureaux de la municipalité seront fermés :

- Vendredi 25 mars • Lundi 28 mars 2016

COMPTES DE TAXES DATES DE PAIEMENT

Deuxième versement : 17 mai 2016

Troisième versement : 16 août 2016

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville.

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates: 21 mars - 18 avril - 16 mai -
20 juin - 11 juillet 2016

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX**URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911**

Sureté du Québec - appel de service : 450 310-4141

Travaux publics (urgence) : 911

(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca ••• **Site web :** www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3^e âge : 450 743-5431

Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel 450 742.3148
- Serge Baron 450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer 450 743.8779
- Vincent Deguise 450 742.4379
- Michel Latour 450 746.8965
- Francine Parenteau 450 746.0896
- Jacques Renaud 450 743.7803

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.